

Date d'affichage :
10 septembre 2020

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Etaient présents : 23
Votants : 28

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs MEY, MOUSSA, OUERDANI (*à partir de la délibération 2020-054*)
et RAOUL, Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, GORBENA, RAOUL, RENOUARD (*à partir de la délibération 2020-052*) et SELBONNE ;
Messieurs DIALLO (*à partir de la délibération 2020-054*), IBRAHIM (*à partir de la délibération 2020-054*), LE MOING (*à partir de la délibération 2020-058*), MONNARD et PERON, Conseillers Municipaux délégués

Mesdames BASELTO et HOCDE ;
Messieurs BLEE, et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur GERBOUIN

Mesdames, DUTU, LOPES et LWAMBA MAKANYAKA,
Messieurs, POINGT et DIALLO

Absent excusé : 1

Absents excusés & représentés : 5

Pouvoirs : 5

Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN
Madame LOPES donne pouvoir à Madame PASCOAL
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame HOCDE
Monsieur POINGT donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE

Secrétaire de séance

Monsieur MEY

Assistaient également à la séance :

Mesdames AID, ANTONETTI et HAKKI, Monsieur MALVASIO

La séance étant ouverte à 19h05

Points soumis à délibération

A/ 2020-049 Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2020 présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal du 4 juillet 2020

B/ 2020-050 Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2020 présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal du 15 juillet 2020

/C/ 2020-051 Compte-rendu des décisions n°2020-051 à 2020-063 présentée par Monsieur le Maire

Le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les décisions n°2020-051 à 2020-063

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-052 Désignation des membres de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID) présentée par Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de proposer la liste ci-annexée des 32 personnes en vue de la désignation par la directrice des services fiscaux des huit membres titulaires et des huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

Nom /Prénom	Titulaire	Suppléant
LUDOVIC RAOUL	X	
NATHALIE RAOUL	X	
FOUZI MOUSSA	X	
EDWIGE ROUSSEAU	X	
ANNIELLE ROUSSEL	X	
THOMAS PERON	X	
NATALIE LWAMBA-MAKANYAKA	X	
MARIANA PASCOAL	X	
DARIVATH MEY	X	
FRANCOISE BROCHADO	X	
FABRICE VILOING	X	
MAYE DIALLO	X	
JEAN YVES BLEE	X	
CHRISTIAN BOURGOIN	X	
DOMINIQUE MARE	X	
JEAN-MARC DUTECH	X	
MARCY GORBENA		X
ALAIN POINGT		X
ABDOU IBRAHIM		X
GUY LE MOING		X
YACINE BENRABIA		X
DANIEL BELKHAYAT		X
MONIQUE BELOT		X
AMARA TRAORE		X
JALAL HAKKI		X
ZOUBIDA RAFIQ		X
EVELYNE CUZZUBBO		X
ALI ALICHIKH		X
MOHAMED BENHAMMOUALI		X
STEPHANIE HOCDE		X
EMILIE BASELTO		X
ALAIN VERGNE		X

2020-053 Droit à la formation des élus présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Dit que la formation ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal a pour objectifs :

- de permettre aux élus d'approfondir leurs connaissances techniques sur le fonctionnement général d'une collectivité et ses différents domaines d'intervention (finances, urbanisme, sécurité ...),
- d'apporter aux élus titulaires de délégations une information complète et actualisée sur leurs domaines de compétence,
- de permettre aux élus une bonne maîtrise des outils informatiques et des NTIC pour faciliter les conditions d'exercice de leur mandat.

Décide que les crédits correspondants à ces actions sont fixés à :

- 2 000 € sur la ligne « frais de formation des élus », conformément au budget primitif 2020,
- 2 000 € sur la ligne « séminaires et colloques » de ce même budget.

Décide que les demandes des conseillers sont transmises au plus tard deux semaines avant le début de formation à Monsieur le Maire (Cabinet) pour traitement

2020-054 Rapport d'utilisation 2019 du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F) présentée par Monsieur le maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité d'Ile de France présentant les actions contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2019 et les conditions de leur financement.

FINANCES

2020-055 Subvention à l'association du Secours Populaire Français présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1000 € au **Secours Populaire Français** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-056 Subvention à l'association des Resto du cœur présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1000 € aux **Resto du cœur** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-057 Subvention à l'association Croix Rouge présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 500 € à la **Croix Rouge** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-058 Subvention à l'association Uaj Thilogne présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 500 € à l'**Uaj Thilogne** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-059 Subvention à l'association Les mains vertes présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 150 € à **Les mains vertes** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-060 Subvention à l'association FCPE présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 500 € à la **FCPE** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-061 Subvention à l'association des Anciens Combattants présentée par Monsieur le Maire

Monsieur MONNARD, membre du bureau des Anciens Combattants ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 100 € aux **Anciens Combattants** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-062 Subvention à l'association de l'Amicale des Anciens présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 3700 € à l'**Amicale Anciens** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-063 Subvention à l'association Saveurs du Monde présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 500 € à **Saveurs du Monde** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-064 Subvention à l'association FNACA présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1000 € à la **FNACA** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-065 Subvention à l'association des Médecins bénévoles présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1500 € aux **Médecins bénévoles** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-066 Subvention à l'association Amicale BE présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 150 € à l'**Amicale BE** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-0 67 Subvention à l'association SINDJY présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 500 € **SINDJY** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-068 Subvention à l'association TINTAMARE présentées par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 150 € à **TINTAMARE** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-069 Subvention à l'association de Boxe – Boxing de La Verrière présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Attribue une subvention de 7000 € à l'association **de boxe** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-070 Subvention à l'association de Football – FCLV présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 7000 € à l'association **de Football** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-071 Subvention à l'association du Comité de Taekwondo – TKD 78 présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 3000 € à l'association **de Taekwondo** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-072 Subvention à l'association du Comité de Basket présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1500 € l'association de **Basket** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-073 Subvention à l'association du Comité de Tennis - ATLV présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Attribue une subvention de 2000 € l'association de **Tennis** au titre de l'année 2020
Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-074 Création d'un dispositif de financement d'aide d'urgence visant à accompagner les commerces de proximité de la commune de La Verrière présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'attribution d'un financement à hauteur de 18 950 € au titre du dispositif d'aide communale « Aide communale d'urgence aux commerces de proximité » à l'ensemble des commerçants, bars/restaurants, hôtels et artisans bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération ;

Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

2020-075 Demande de financement de la Commune de La Verrière au titre du dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'attribution d'un financement à hauteur de 18 950,00€ € au titre du dispositif d'aide communale « Aide communale d'urgence aux commerces de proximité » à l'ensemble des commerçants, bars/restaurants, hôtels et artisans bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération ;

Sollicite le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de son dispositif d'aide départementale d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 18 950,00€

Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

RESSOURCES HUMAINES

2020-076 Modalités d'attribution des véhicules de fonction ou de service avec remisage à domicile présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour, 2 voix contre (BOURGOIN, DUTU) et 3 abstentions (BASELTO, DIALLO, HOCDE)

Fixe la liste des emplois de la ville pour lesquels un véhicule de fonction ou de service avec remisage à domicile est attribuée comme suit :

Véhicule de fonction :

- Emploi de Directeur Général des Services

Véhicule de Service avec Remisage à domicile

- Emploi de Directeur Général Adjoint des Services
- Emploi de Directeur de Cabinet du Maire
- Emploi de Directeur des Services Techniques

Dit que l'utilisation d'un véhicule de fonction est soumise à l'imposition

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

2020-077 Modification de la délibération 2020-033 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux Délégués et des Conseillers Municipaux présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ATSEM,
- Moniteurs Éducateurs et intervenants familiaux territoriaux

Adopte la mise à jour des textes réglementaires

2020-079 Création d'un poste fixant les conditions d'exercice d'une activité accessoire présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 5 contre (BASELTO, BOURGOIN, DIALLO, DUTU, HOCDE)

Décide de créer une activité accessoire relative à une mission d'expertise et de conseils

Dit que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base de l'indice 590.

Dit que les dépenses sont prévues au budget communal

2020-080 Modification de la délibération 2020-009 à la suite d'une erreur matérielle création d'un poste de Moniteur éducateur et intervenant familial présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Abroge la délibération 2020-009

Approuve la création de poste de moniteur-éducateur et intervenant familial dans le cadre d'emplois moniteur-éducateur et intervenant familial

Décide que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

TRAVAUX

2020-081 Création d'une commission pour l'élaboration du règlement de voirie communale présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la création de la commission :

Fixe à 8 membres le nombre de conseillers municipaux composant cette commission municipale

Procède à l'élection à la représentation proportionnelle

2020-082 Convention de raccordement sirène d'alarme au ministère de l'intérieur présentée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en

faire appliquer les termes

Inscrit les dépenses correspondantes au budget principal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37

Publié et affiché en mairie le 24 septembre 2020, à La Verrière le, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE



Nicolas Dainville